

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-025

du 02 mai 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 1.1.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché n°2023045 portant construction d'une micro-crèche à Sornac, Lot 5 – Menuiseries extérieures

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

SAS CHEZE CHRISTIAN
ZA LA GARE
19800 CORREZE

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

Application des révisions négatives BT26 et BT27

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 02 mai 2024
Le président,
Pierre Chevalier

